

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Etude Me. MOHAMED BEN CHIKHA - Traducteur / Interprète assermenté
Bureau n°301, Le Pamasse ,63, Av. H. Bourguiba, Tunis - Mob. : + 216 25 815 045 /E-mail : traduitout@gmail.com
Emblème de la République Tunisienne



DIPLOME DU BACCALAURÉAT

Le Ministre de l'Éducation,

- Vu la loi d'orientation n° 2002-80 en date du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008 - 9 en date du 11 février 2008, notamment en son article 62 ;
- Vu le décret n° 2008 - 29 en date du 02 janvier 2008 fixant le nombre et les types des sections de l'enseignement secondaire et les types du diplôme du baccalauréat ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation en date du 24 avril 2008 fixant le régime des examens du baccalauréat ; ensemble tous les textes modificatifs ou complétifs ;
- Vu le procès-verbal d'admission définitive à l'examen du baccalauréat :

Décerne le diplôme du Baccalauréat à : **Loujain GAYESS**

Gouvernorat : Nabeul

Née le **12/11/2000** à Hammamet,

Inscrite à la section : **ÉCONOMIE ET GESTION**, sous le numéro : **187899**

Après avoir été déclarée admise à l'examen du baccalauréat.

Avec la mention : **BIEN**, à la session de **Juin 2019**

Tunis, le **29/06/2019**.

2D-DOC

Suit un cachet Electronique (QR CODE)

Cachet rond doré du Ministère de l'Education.

Avis : Le présent diplôme n'est délivré qu'une seule fois.

08-06-05-09

Comité national des Imprimés officiels
Premier Ministère



*****POUR TRADUCTION CONFORME. FAIT A TUNIS LE 13/05/2024*****